

Feu vert des sénateurs au congé parental genevois

PARLEMENT Le Conseil des Etats a accepté hier de modifier la loi sur l'assurance perte de gain. Elle permettra au canton de Genève de mettre en vigueur un congé parental de huit semaines supplémentaires, accepté en... 2023

FANNY SCUDERI, BERNE

Deux ans que les initiateurs attendent cette décision: depuis qu'en 2023, les votants genevois ont accepté à près de 58% l'initiative cantonale des Vert'libéraux. Le texte complète les 16 semaines de congé maternité cantonal par huit semaines en faveur de l'autre parent. Chose assez rare, le Conseil fédéral a demandé au parlement de ne pas donner de garantie – soit de refuser – à la modification de la

Constitution genevoise. La raison est juridique: il était nécessaire d'élaborer une base légale autorisant les cantons à créer de nouveaux financements par le biais de cotisations paritaires, soit celles des employeurs et des employés. C'est ce que prévoit la modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (APG). Cette réforme va au-delà de la question du congé parental genevois: elle harmonise les pratiques en matière d'APG et les modernise. Des changements acceptés à l'unanimité par le Conseil des Etats hier. Le Conseil national doit désormais se prononcer.

L'article qui intéresse en particulier les Genevois donne la compétence aux cantons d'octroyer une allocation plus élevée à l'autre parent en cas de naissance. Et de

prélever des «cotisations particulières» pour financer ces prestations. Cette disposition, comme le reste des modifications, n'a pas fait débat.

Les Vert'libéraux rassurés

«Si le canton finançait cette nouvelle assurance, nous n'aurions pas besoin de cette compétence fédérale, explique le conseiller aux Etats Mauro Poggia (MCG/GE). Mais ici, on parle de prélever de l'argent auprès des partenaires sociaux. La décision à l'unanimité des Etats préjuge d'une acceptation du National. Genève peut être rassuré.» Les initiateurs le sont aussi. «Le congé parental genevois est pionnier. Il élargit le cadre à l'échelle du pays, et inspirera peut-être d'autres régions, se réjouit Aurélien Barakat, président

des Vert'libéraux Genevois. Je regrette que cette démarche prenne autant de temps à cause de l'approche bureaucratique du Département fédéral de la justice.»

Une fois que les Chambres auront donné leur feu vert, le Conseil d'Etat présentera la mise en œuvre de l'initiative. Elle pourrait susciter le débat. La gauche genevoise avait combattu l'initiative. Elle s'inquiète du fait que le congé maternité passe de 16 à 14 semaines, car si six semaines sur huit sont destinées à l'autre parent, les deux restantes seront réparties au sein du ménage. Mais les partis genevois devront attendre l'aval du parlement pour en discuter. Tandis qu'à l'échelle nationale, une initiative demandant un congé parental de 18 semaines pour les deux parents est lancée. ■